

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(Articles 6353-1 et L. 6353-3 du code du travail)
Formation INTER entreprises

Entre les soussignés,

L'organisme de formation : Groupe Moniteur

Situé 10, place du Général de Gaulle – B.P. 20156 – 92186 Antony Cedex

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 119 220 985 92 auprès du préfet de région d'Ile-de-France,

Numéro SIRET 403 080 823 00228 RCS Nanterre (ci-après nommé l'organisme de formation)

Et la société bénéficiaire : SIVOM DU BORN (ci-après nommé le bénéficiaire).

Situé :

115 RTE DE PICHE

BP 33

40200 PONTENX LES FORGES

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la Sixième Partie du Code du Travail, portant organisation de la formation professionnelle continue.

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

L'organisme organisera l'action de formation suivante :

INTITULE DU STAGE : **LA GAZETTE DES COMMUNES - Gérer et annualiser le temps de travail - GRH05**

TYPE D'ACTION DE FORMATION : Articles L.6313-1 à 3 du code du travail : Action de formation concourant au développement des compétences. Parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel.

PROGRAMME DE FORMATION : La description détaillée du programme de formation est fournie en annexe.

EFFECTIFS FORMES : 1

DATE : du 04/10/2023 au 04/10/2023

Durée : 1 Jour(s) (7 heures)

Modalité : Inter Classe Virtuelle

LIEU DE LA FORMATION : Classe virtuelle

Titre	Date début	Date fin	Durée	Déroulement / Lieu
1272GRH05 -Gérer et annualiser le temps de travail	04/10/ 2023	04/10/ 2023	1 Jour(s)	CLASSE VIRTUELLE

Le lieu exact de la formation pour les sessions en présentiel, le lien de connexion pour les modules à distance, ainsi que les horaires, vous seront communiqués au plus tard 1 semaine avant la formation, par email.

MODALITES DE DEROULEMENT, MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE, MODALITES D'ÉVALUATION: Voir le programme de formation en annexe détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats.

SANCTION DE LA FORMATION : Une attestation de présence précisant les objectifs, le type, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis sera remise au stagiaire.

Pour les parcours E-learning, l'attestation précisera le taux de complétude du parcours et le taux de réussite.

Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, ou les statistiques de connexion en FOAD permettront de justifier de la réalisation de la prestation sur demande.

GROUPE MONITEUR

10, place du Général de Gaulle – B.P. 20156 – 92186 Antony Cedex – France – Tél. : + 33 (0)1 79 06 71 00

SAS au capital de 333.900,00 € - 403 080 823 RCS Nanterre – N° Tva FR32403080823

ARTICLE 2 : EFFECTIF FORME

L'organisme accueillera : **Mme Nathalie PICAT** de la Société SIVOM DU BORN.

Les différents documents relatifs à la formation seront directement transmis au gestionnaire de dossier si celui-ci a été mentionné lors de l'inscription.

Nos formations sont, sauf mention particulière, limitées à une quinzaine de participants.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

3.1 En contrepartie de cette action de formation, la Société s'acquittera des coûts suivants :

Prix de la formation	895 €
TVA (20 %)	179,00 €
TOTAL	1074 €

Le prix de la formation comprend les heures de formations indiquées ci-dessus et les documentations remises aux stagiaires à chaque étape.

Les frais de déplacement sur les lieux de la Formation et d'hébergement pour les formations se déroulant sur plusieurs jours restent à la charge des participants.

EN CAS DE REGLEMENT PARTIEL OU TOTAL DIRECTEMENT PAR UN OPCA / OPCO à l'organisme, une convention tripartite doit être établie : merci de vous rapprocher de l'organisme.

La Société doit retourner avant le début de la formation l'accord de financement (*adresse mail : logistiqueformations@infopro-digital.com*). Si cet accord ne parvient pas à l'organisme au premier jour de la formation, l'organisme facturera la totalité des frais de formation à la Société.

3.2 Dès sa réception, l'inscription est ferme et constitue un engagement irrévocable à payer l'intégralité de la participation.

L'accès à la formation est soumis au règlement préalable du montant de la participation à réception de la facture sauf personnels des organismes soumis aux règles de comptabilité publique.

ARTICLE 4 : INEXECUTION TOTALE OU PARTIELLE DE LA CONVENTION - ANNULATION

Les demandes de report d'inscription d'une session à une autre, ou d'un stage/cycle à une autre session de cette même formation, sont admises dans la limite des places disponibles. La demande doit être confirmée par écrit (E-mail) au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation initialement réservée.

En raison de contraintes sanitaires, ou d'effectifs, les formations en présentiel peuvent être transformées en formation à distance (classe virtuelle). Cette modification ne pourra justifier d'une annulation de la participation.

4.1 DU FAIT DE L'ORGANISME :

a) annulation pour cause de force majeure ou décision pouvoirs publics : proposition d'une nouvelle formation dans les 6 mois suivants celles annulée. Si client refuse, l'organisme remboursera le client des sommes perçues (article L. 6354-1 du code du travail)

b) Nombre de participants pédagogiquement insuffisant : L'organisme pourra ajourner la formation au plus tard 10 jours ouvrés avant la date prévue sous réserve d'en informer chaque stagiaire (par téléphone et/ou par e-mail). Une autre date de session ou une autre formation pourra être proposée. En cas d'impossibilité de report, les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés, sans que le Client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

4.2 DU FAIT DE LA SOCIETE :

a) Annulation sans frais au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de la formation par email : formations@la gazette des communes.com

b) Annulation moins de 15 jours ouvrés avant la date de la formation, à titre d'indemnité forfaitaire et définitive, les montants suivants seront dus par la Société pour les stages inter-entreprises, cycles, cursus, E-learning : l'intégralité du montant de la formation, sauf cas de force majeure à savoir limitativement : maladie, accident, décès et sur présentation d'un justificatif. Le stage peut être reporté à une date ultérieure à convenir d'un commun accord, avec une pénalité de 50% du montant de la formation initialement réservée à titre de dédommagement.

Cette somme ne peut faire l'objet d'un financement par fonds publics ou paritaires

Toute absence constatée en début de formation ou tout abandon en cours de formation est assimilé à une annulation hors délai et entraîne les mêmes droits à indemnité au profit de l'organisme. Seul le prix de la prestation réalisée en tout ou partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle

Article 5 : Données Personnelles

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par l'organisme font l'objet d'un traitement dans le cadre de l'organisation de la formation et sont enregistrées dans le fichier Clients. L'organisme ou toute société du groupe Infopro Digital auquel elle appartient pourra les utiliser afin d'envoyer à la Société des propositions commerciales utiles à son activité professionnelle.

La Société transmet à l'organisme des données personnelles des participants et inscrits (nom, prénom, fonction, emails des participants à la formation) pour la réalisation de ses prestations dans le cadre de l'organisation de la formation et autorise l'organisme à utiliser ces données dans cet objectif.

La Société déclare et garantit avoir obtenu le consentement préalable et éclairé des participants et tenir le registre des activités de traitement effectuées sous sa responsabilité. L'organisme ne pourra voir sa responsabilité engagée pour tout non-respect par la Société de ses obligations légales, notamment concernant les finalités indiquées aux participants dont les données lui sont transmises.

Dans le cadre de l'organisation de la formation, l'organisme sera amené à transmettre les données personnelles de participants aux catégories de sous-traitants suivants : le formateur assurant l'animation de la formation, l'imprimeur réalisant les feuilles d'émargement. Les sous-traitants de l'organisme seront tenus aux mêmes obligations que l'organisme en matière de Données Personnelles.

Pour exercer ses droits d'accès, d'opposition, de suppression et de retrait du consentement, il suffit d'envoyer un mail précisant l'objet de la demande à cnil.evenements@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles est disponible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/fr/rgpd/france/>

ARTICLE 6 : LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige qui ne pourrait être résolu à l'amiable dans un délai de trois mois sera de la compétence exclusive des tribunaux de Nanterre même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Fait à Antony le 19 septembre 2023.

Je déclare avoir lu et j'accepte l'intégralité des conditions générales de vente ci-après sans réserve, ni restrictions (notamment les conditions d'annulation et de report). Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur, joint à cette convention.

Pour la Société SIVOM DU BORN

GROUPE MONITEUR

Cachet commercial et signature




Bénédicte Bailleul
Directrice Pôle Formation

Société privée travaillant sur engagements de dépenses, merci de nous communiquer le numéro de bon de commande interne / PO :

N° engagement : _____

(Bon de commande à nous envoyer par email)

Collectivités Chorus : merci de nous communiquer les éléments ci-dessous :

SIRET du destinataire de la facture _____ (14 positions)

Code service _____

N° d'engagement _____

(Bon de commande à nous envoyer obligatoirement)

Merci de retourner un exemplaire signé par courriel à l'adresse suivante : logistiqueformations@infopro-digital.com

GROUPE MONITEUR

10, place du Général de Gaulle – B.P. 20156 – 92186 Antony Cedex – France – Tél. : + 33 (0)1 79 06 71 00

SAS au capital de 333.900,00 € - 403 080 823 RCS Nanterre – N° Tva FR32403080823

CONDITIONS GENERALES DE VENTES FORMATIONS - Version 05.05.2023

1/ LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE « FORMATION » S'APPLIQUENT : à toute inscription à une formation en présentiel de type : stages inter ou intra entreprises ou collectivités, cycles, cursus, formation ouvertes à distance..... (ci-après « la Formation ») ; organisée par les sociétés du Groupe INFOPRO DIGITAL et notamment : * Groupe Moniteur S.A.S – RCS Nanterre 403 080 823 – 10, place du Général De Gaulle – 92160 Antony. Formations Le Moniteur & La Gazette * Groupe Industrie Services Info S.A.S. (G.I.S.I) – RCS Nanterre 442 233 417 – Antony Parc 2 – 10 place du Général de Gaulle 92160 Antony. Formations Argus de l'Assurance, LSA, L'Usine Nouvelle, Emballage Magazine, Usine Digitale, * AchatPublic.com – RCS Nanterre – RCS Nanterre 447 854 621 – Antony Parc 2 – 10 place du Général de Gaulle 92160 Antony. (ci-après désignées par « l'Organisateur ») - proposée et décrite sur le site internet http://evenements.infopro-digital.com/ (ci-après « le Site »), dans les catalogues papier et/ou tout autre support de promotion des Formations. <i>Les produits Carrières Publiques sont soumis aux CGV figurant sur le site internet dédié.</i> <i>Les formations certifiantes éligibles au CPF sont soumises aux CGV de France Compétence disponibles lors de votre inscription en ligne sur leur site.</i> 2/ L'INSCRIPTION A UNE FORMATION confère à l'inscrit la qualité de « Client » et implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents du stagiaire ou de son entreprise ou organisme employeur. Le bulletin d'inscription complété peut être retourné par courrier, télécopie, email ou rempli en ligne sur le Site. A réception de l'inscription, seront envoyés au Client/Participant : * Un exemplaire de la convention de formation qui doit être retournée signée à l'Organisateur au plus tard 10 jours avant le début de la session de formation ; * Un questionnaire pédagogique devant être complété par le Participant et retourné à l'Organisateur au plus tard 10 jours avant le début de la session de formation * Le règlement intérieur. Dès l'ouverture de la formation, le dossier de convocation contenant les dates et lieux (ville) de la formation sera adressé au Client, accompagné d'un plan d'accès et, sur demande, de la liste des hôtels avoisinants. Le lieu précis et les horaires exacts de formation sont détaillés sur la convocation. 3/ FORMATIONS OUVERTES A DISTANCE (FAOD) * Pré requis techniques L'accès aux FOAD nécessite que le Client dispose d'une adresse électronique et soit équipé d'un matériel informatique en adéquation avec les caractéristiques techniques propres à chaque formation. Les caractéristiques techniques requises pour chaque formation sont indiquées avec le programme. Il appartient au Client de s'assurer, sous son unique responsabilité, préalablement à son inscription, de l'adéquation de son matériel avec lesdites caractéristiques techniques. Il appartient également au Client, compte tenu de la nature du réseau Internet et des risques associés, de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet ou contractés par tout autre moyen électronique * Descriptif Formations à distance par l'utilisation de modules de formation sur une plateforme sécurisée. Services associés : assistance technique du stagiaire, hébergement des données de formation par l'Organisateur, assistance pédagogique.	* Accès Après acceptation de la commande, l'Organisateur transmet à l'adresse électronique du Client/participant les codes d'accès (login et mot de passe) à la plateforme. Ces codes d'accès sont personnels, confidentiels et intransmissibles. Le Client est seul responsable de toute utilisation frauduleuse de ces codes. L'accès aux modules de FAOD (version disponible à la date de souscription) est consenti pour la durée de la formation et, le cas échéant, le nombre de participants figurant sur le Bon de Commande. Le Client dispose pendant la durée de la formation d'un droit d'utilisation non exclusif, non cessible et non transférable sur le contenu des modules. Le Client s'interdit expressément toute reproduction, représentation et/ou adaptation de tout ou partie des modules partie auprès de tiers, notamment via un intranet ou un site internet. 4/ LE PRIX DE LA FORMATION est stipulé en Euros HT. La T.V.A. en sus, au taux en vigueur au jour de l'inscription, ainsi que les éventuelles remises accordées sont indiqués sur le programme détaillé de chaque formation. Il est précisé que les formations délivrées par Achatpublic.com ne sont pas assujetties à la TVA. Pour les formations interentreprises, ce prix est forfaitaire et couvre les frais pédagogiques, la documentation et les prestations indiquées pour chaque option proposée dans le formulaire d'inscription (ex. petit-déjeuner, pauses et déjeuner). Les prix des formations ne sont pas modifiables quel que soit le lieu où se déroulent les formations. Pour les stages intra-entreprise/collectivité le prix forfaitaire convenu dans le devis ne comprend pas la restauration des participants, la réservation de la salle de formation et le matériel pédagogique (vidéoprojecteur, ordinateur, écran et paper-board....) 5/ DISPOSITIONS FINANCIERES * Règlement par le Client professionnel y compris les organismes soumis aux règles de comptabilité publique et sauf conditions particulières définies par l'Organisateur dans le devis, le règlement de la formation s'effectue après exécution de chaque session de formation commandée sur présentation de facture. * Pour les clients individuels / consommateur (payant pour partie ou totalement leur formation) : à l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article 7 d) paiement de 30% du prix total TTC de la formation souscrite, le solde étant payé selon l'échéancier indiqué dans le contrat de formation individuelle. L'Organisateur se réserve la possibilité de refuser l'accès à la formation en cas de non-paiement au jour de la formation. * Règlement par un organisme payeur désigné par le Client : Le Client doit expressément indiquer sur son bulletin d'inscription ou bon de commande les coordonnées exactes de l'organisme payeur. Le Client procède directement à la demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assure de sa bonne fin. Le Client reste en tout état de cause seul responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire. Dans le cas d'une prise en charge financière partielle de la formation par l'organisme payeur, le Client sera facturé du reliquat. Dans le cas où l'Organisateur ne dispose pas du dossier complet de prise en charge au jour de la session, le Client sera facturé de l'intégralité du montant de la formation et devra s'en acquitter. Un avoir pourra être établi, le cas échéant, sur demande écrite accompagnée des pièces justificatives et sous réserve que la prise en charge par l'organisme payeur soit toujours en cours de validité. * Moyens de paiement :	par chèque à l'ordre de l'Organisateur dont l'adresse figure sur le formulaire d'inscription ; par virement bancaire à l'ordre de l'Organisateur dont les coordonnées bancaires figurent sur le formulaire d'inscription. Le virement devra être accompagné des références de commande. par carte bancaire, CB ou VISA, en saisissant les coordonnées et la date d'expiration de sa carte bancaire. Les données sont cryptées lors de leur transmission selon le protocole SSL (Secure Socket Layer) qui garantit la circulation en toute sécurité de ces informations. Une fois le paiement en ligne effectif et validé par la banque, le Client recevra une confirmation par mail avec toutes les données enregistrées concernant sa commande ainsi qu'un numéro de dossier à conserver impérativement. * Le délai de paiement est indiqué sur la facture. Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance figurant sur la facture entraîne, après mise en demeure restée infructueuse, l'application de pénalités sur les sommes échues et non réglées à l'échéance, égales au dernier taux appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en question et celui applicable pour le second semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1^{er} juillet de l'année en question. En outre, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera réclamée. En outre, l'Organisateur se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir. Par dérogation aux dispositions de l'article 1342-10 du Code Civil, il est expressément convenu que dans l'hypothèse où seraient dues plusieurs factures et que le Client procéderait à un règlement partiel, l'Organisateur sera libre d'imputer ledit règlement comme bon lui semblera. * A défaut de retour de la convention de formation signée, le devis signé tient lieu de convention. Il appartient toutefois au Client de vérifier l'imputabilité de celle-ci. L'attestation de présence est envoyée à l'issue de la formation. Il est précisé qu'une formation interentreprises en présentiel pourra être transformée en formation à distance / classe virtuelle par l'Organisateur en cas de restrictions sanitaires ou de nombre de participants insuffisant pour maintenir une session en présentiel. Dans ce cas, une remise de 8% sera appliquée sur le prix de la formation en présentiel 6/ CONDITIONS D'ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR * Dans le cas où l'Organisateur serait contraint d'annuler ou d'interrompre une formation pour des raisons de force majeure ou par décision des pouvoirs publics, il s'engage à proposer une nouvelle action, programmée dans les 6 mois suivants celle annulée, sans frais supplémentaire. Si le Client ne souhaite pas reporter sa participation, l'Organisateur remboursera les sommes indûment perçues du fait de l'annulation ou interruption (article L. 6354-1 du code du travail) * Pour les formations interentreprises, dans le cas où le nombre de participants à une session serait jugé pédagogiquement insuffisant, l'Organisateur se réserve le droit d'ajourner une formation au plus tard 10 jours ouvrés avant la date prévue sous réserve d'en informer chaque stagiaire (par téléphone et/ou par e-mail). Une autre date de session ou une autre formation pourra être proposée. L'Organisateur pourra également transformer une formation en présentiel en formation à distance dans les conditions indiquées au 5 g) ci-avant. En cas d'impossibilité de report, les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés, sans que le Client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.
--	---	--

GROUPE MONITEUR

10, place du Général de Gaulle – B.P. 20156 – 92186 Antony Cedex – France – Tél. : + 33 (0)1 79 06 71 00
SAS au capital de 333.900,00 € - 403 080 823 RCS Nanterre – N° Tva FR32403080823

	Le Client peut effectuer le règlement de son inscription par les moyens suivants :	
--	---	--

* Dans le cas où l'Organisateur serait amené à annuler la formation d'un Client au motif que ce dernier est ressortissant d'un État, membre d'une organisation ou visé directement ou indirectement par des mesures restrictives et sanctions mises en œuvre par les Nations-Unies, l'Union Européenne et ses états membres, les États-Unis, le Royaume-Uni et, le cas échéant, toute juridiction dans laquelle la formation doit se dérouler, à quelque moment que survienne cette annulation, l'Organisateur remboursera audit Client l'intégralité des sommes déjà versées. Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait de cette annulation à quelque titre que ce soit. 7/ CONDITIONS D'ANNULATION / REPORT PAR LE CLIENT a) <u>Les demandes de report d'inscription d'une session à une autre</u>, ou d'un stage/cycle à une autre session de cette même formation, sont admises dans la limite des places disponibles. La demande doit être confirmée par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation initialement réservée. b) <u>Les demandes d'annulation</u> doivent parvenir à l'Organisateur au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation concernée par courrier à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription ou par email l'Organisateur concerné : formations@lemoniteur.fr formations@lagazettedescommunes.com formations@infopro-digital.com (Argus de l'Assurance, LSA, L'Usine Nouvelle, Emballage Magazine, Usine Digitale), admin-formation@achatpublic.com (formations Achatpublic.com) Pour toute annulation ne respectant pas ces conditions, et à titre d'indemnité forfaitaire et définitive, les montants suivants seront dus par : Le Client Professionnel : * pour les stages inter-entreprises, cycles, cursus : l'intégralité du montant de la formation, sauf cas de force majeure à savoir limitativement : maladie, accident, décès et sur présentation d'un justificatif ou sauf si le stage est reporté à une date ultérieure à convenir d'un commun accord. * pour les stages intra-entreprises : 50 % du montant total de la session annulée. Toute absence constatée en début de formation ou tout abandon en cours de formation est assimilé à une annulation hors délai et entraîne les mêmes droits à indemnité au profit de l'Organisateur. Le Client Individuel / Consommateur : * 50 % du montant total de la session annulée hors délai * en cas d'abandon en cours de session pour un autre motif que la force majeure, les prestations réalisées jusqu'à la date de l'abandon seront dues par le Client ainsi que 50% du montant restant dû, à titre d'indemnité. c) <u>Les demandes de remplacement</u> sont admises à tout moment. Elles doivent être confirmées par écrit (et accompagnées de la prise en charge nominative, le cas échéant) pour l'établissement des documents administratifs. d) <u>Droit de rétractation :</u> Le Client personne physique (à savoir entreprenant une formation à titre individuel et à ses frais) est libre de se rétracter dans les conditions légales et d'annuler son inscription par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 14 jours francs à compter de son inscription à distance (en ligne ou papier). Le Client professionnel bénéficie d'un droit de rétractation dans les conditions prévues par l'article L 221-3 du Code de la Consommation.	MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION À l'attention de GROUPE MONITEUR – FORMATIONS 10 Place du Général de Gaulle, BP 20156, 92186 ANTONYCEDEX Je vous notifie par la présente ma rétractation portant sur la vente de la formation (indiquer ici le titre et le code de la formation) Commande en date du : Nom du consommateur : Adresse du consommateur : Signature du consommateur : Date : <i>Adressez ce courrier en lettre recommandée avec accusé de réception</i> 8/ PROPRIETE INTELLECTUELLE Les marques figurant sur le Site sont des marques déposées. Toute reproduction totale ou partielle de ces marques sans l'autorisation expresse de l'Organisateur est strictement prohibée. Les documents et supports pédagogiques remis au Client à l'occasion de la formation ou les accès accordés aux modules de formation dans le cadre d'une formation ouverte à distance sont destinés exclusivement à l'usage personnel du Client et pour ses besoins propres. La participation à une formation et la remise d'un support ou l'accès à un module n'entraîne aucune cession des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports et à leur contenu, seul un droit d'utilisation non exclusif, non cessible et non transférable est consenti au Client. En conséquence, le Client s'interdit expressément toute reproduction, représentation et/ou adaptation de tout ou partie des modules partie auprès de tiers, notamment via un intranet ou un site internet. 9/ L'Organisateur pourra utiliser le nom du Client en tant que référence commerciale de son activité d'organisateur de formations en apposant ses marques et logos sur ses supports de communication. 10/ DONNEES A CARACTERE PERSONNEL Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Les données personnelles du Client nécessaires à l'organisation de la Formation font l'objet d'un traitement automatisé par l'Éditeur et sont enregistrées dans le fichier Clients de l'Organisateur. Conformément aux réglementations en vigueur, le Client dispose sur les données le concernant d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse suivante : cnil.evenements@infopro-digital.com Dans cas où le Client est une personne morale, il transmet à l'Organisateur les données personnelles (nom, prénom, emails et/ou adresses IP des participants) de ses participants à la Formation. Le Client transmet à l'Organisateur des données personnelles (nom, prénom, emails des participants et inscrits à la formation) pour la réalisation de ses prestations dans le cadre de l'organisation de la formation et autorise l'Organisateur à utiliser ces données dans cet objectif. Le Client déclare et garantit avoir obtenu le consentement préalable et éclairé des participants et inscrits et tenir le registre des activités de traitement effectuées sous sa responsabilité. L'Organisateur ne pourra voir sa responsabilité engagée pour tout non-respect par la Société de ses obligations légales, notamment concernant les finalités indiquées aux participants dont les données lui sont transmises.	Dans le cadre de l'organisation de la formation, l'Organisateur sera amené à transmettre les données personnelles de participants aux catégories de sous-traitants suivants : le formateur assurant l'animation de la formation, l'imprimeur réalisant les feuilles d'émargement. Les sous-traitants de l'Organisateur seront tenus aux mêmes obligations que l'Organisateur en matière de Données Personnelles. La Charte Données Personnelles et les modalités d'exercice des droits d'accès, d'opposition, de suppression et de retrait du consentement sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.infopro-digital.com/rqpd-gdpr/ 11/ PROBITE ET TRANSPARENCE L'Organisateur veille à mener ses activités avec honnêteté, intégrité, fiabilité et responsabilité et entend que toute personne physique ou morale en relation avec elle adhère aux mêmes valeurs. En conséquence, les Parties ainsi que tout tiers agissant pour le compte de l'une d'elles s'engagent à se conformer strictement aux lois et règlements en vigueur ayant pour objet la lutte contre la corruption. En particulier le Client s'engage à ne pas, directement ou indirectement, proposer, accorder, solliciter ou recevoir d'un tiers un avantage indu en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir un acte entrant dans le cadre de ses fonctions et considéré ou pouvant être considéré comme une pratique illégale ou de la corruption. Le Client déclare et garantit également à l'Organisateur qu'aucune somme (y compris, des honoraires, commissions ou tout autre avantage pécuniaire indu) ou aucun objet de valeur (y compris, mais sans limitations, des cadeaux, voyages, repas ou divertissements inappropriés) n'a été ou ne sera remis, directement ou indirectement, à un employé, directeur ou mandataire social de l'Organisateur dans le but d'obtenir la signature du présent contrat et/ou de faciliter son exécution ou son renouvellement. Tout manquement de la part du Client aux stipulations qui précède sera réputé constituer un manquement substantiel justifiant la résiliation du présent contrat de plein droit, sans formalité judiciaire et sans préavis. Cette résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception notifiant ledit manquement et la résiliation ; elle prendra effet à la 1ère présentation de ladite lettre. L'Organisateur se réserve en outre la faculté de réclamer tous dommages-intérêts auxquels il pourrait prétendre du fait de ce manquement. Le Prestataire s'engage à informer le Client dans les meilleurs délais à compter de la date de signature des présentes de tout événement qui viendrait contredire les déclarations et garanties définies au présent article. 12/ DROIT APPLICABLE – LITIGES Les présentes Conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Dans le cadre contrats conclus entre commerçants, tous litiges sont de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre et ce même en cas d'appel en garantie, de pluralités de défendeurs ou de demande incidente. 05/05/2023
--	--	--